



Direction Générale Culture et Arts dans la Ville
Musée Jules Verne

Décision n°2023-1065

Objet : Tarif de vente des produits de la boutique - Musée Jules Verne

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de l'autoriser à fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Musée Jules Verne, différents articles dont il faut fixer le tarif seront proposés à la vente.

Décide

Article 1. de fixer le prix de vente de :

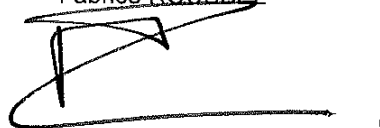
- des badge /pins au prix de 2 €
- marque-page simple au prix de 1 €
- tasse à 6 €
- jeux de société : escape game Larousse : thèmes divers au prix de 14,95 €
- jeu de société : Nautilus Island de Funnyfox au prix de 24,90 €

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 25/10/2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Fabrice ROUSSEI



mis en ligne le :

27 OCT. 2023